

GAZETTE DE LAUSANNE

ET JOURNAL SUISSE.

On s'abonne à Paris à l'Office Correspondance de MM. Lepelletier, Bourgoïn et C^e, Place de la Bourse, N° 5, où l'on reçoit les annonces pour la Gazette de Lausanne.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE 27 juin. On a reçu d'Alexandrie des nouvelles rassurantes, et tout reprend ici un aspect pacifique. La plupart des bâtimens de guerre égyptiens qui avaient mis en mer ont repris leurs précédentes stations. On attribue ce changement aux déclarations des consuls étrangers et à l'arrivée d'une escadre anglo-française dont Mehemet-Ali était menacé s'il ne restait pas tranquille. Il a donné les assurances les plus positives qu'il ne ferait rien qui pût lui attirer le mécontentement du sultan. Dans ces circonstances, le départ de l'escadre ottomane, réunie depuis quelques semaines dans le Bosphore, est sans importance. Cette escadre, forte de 24 voiles, prendra la mer incessamment, et se bornera à faire une tournée aux îles de l'Archipel.

— D'importantes nouvelles sont arrivées de Circassie; deux batailles ont été livrées sur la côte entre les Circassiens et les Russes. Dans la dernière, ceux-ci ont été complètement battus; outre un grand nombre de prisonniers, de morts et de blessés, ils ont laissé sur le champ de bataille un de leurs généraux et perdu trois pièces de canon.

Quelques jours avant, une escadre russe, forte de trente-huit voiles, ayant tenté de débarquer des troupes à Thoapsah, n'y parvint qu'après avoir essuyé une vigoureuse résistance. On évalue à dix mille hommes les forces que les Circassiens eurent à combattre. Les Russes pensant qu'un déploiement aussi considérable de troupes inspirerait la terreur à leurs ennemis, leur envoyèrent un parlementaire par les engager à implorer la clémence du vainqueur et à se rendre à discrétion.

Non-seulement les Circassiens répondirent par un refus à cette humiliante proposition, mais ils déclarèrent à l'envoyé moscovite qu'à l'avenir tout individu porteur de propositions semblables, serait impitoyablement mis à mort, et qu'ils autorisaient la Russie à user de représailles vis-à-vis les Circassiens qui se présenteraient avec des paroles de soumission.

Cette énergique réponse prouve que les Circassiens sont décidés à se soustraire à tout prix à la domination moscovite; la résistance désespérée qu'ils opposent sur tous les points aux forces envoyées contre eux, doit inspirer à l'empereur Nicolas de sérieuses inquiétudes sur le résultat de l'expédition.

ESPAGNE.

DES FRONTIÈRES, 6 juillet. Le général Oraa est parti le 4 de Daroca, avec des forces considérables, et un grand convoi de munitions, de vivres et de matériel de guerre; il était le 5 juillet à Belehite, où il sera rejoint par le général San Miguel. La division Pardinias est attendue à chaque instant à Daroca.

Le gros de la faction carliste est toujours dans les défilés de Beceite. Le prétendant paraît vouloir prolonger son séjour à Elorrio; cette position lui semble la plus convenable pour sa sûreté personnelle.

L'artillerie de la légion anglaise a définitivement reçu l'ordre de quitter St. Sébastien, et de se rendre à l'armée de l'Aragon. Le bruit court que les restes de l'infanterie appartenant à cet ancien corps auxiliaire recevront aussi la même destination, et qu'ils seront incorporés aux débris de la légion française, qui se trouve à Saragosse.

Les carlistes ont pénétré, dans la matinée du 25 du mois dernier, sur le territoire français, et ont enlevé dans les communes de St. Michel et de la Fonderie, 800 brebis, plusieurs vaches, une grande quantité de

fromages; il ont aussi emmené avec eux deux bergers qui ne recouvreront vraisemblablement la liberté qu'en payant une forte rançon. Il serait bien temps que le gouvernement français s'occupât enfin sérieusement de faire cesser des déprédations qui se renouvellent chaque année dans cette saison, et dont les pâturages servent de prétexte.

BAYONNE 11 juillet.

Le bruit s'est répandu dans les provinces, que les puissances du Nord viennent de reconnaître don Carlos. Il paraît que ce qui a donné lieu à cette rumeur a été l'arrivée au quartier-général carliste du prince Félix de Lichnowski; ce prince a séjourné quelque temps à Vienne avant de se rendre auprès de don Carlos.

Munagorri est loin d'abandonner la partie; on ne sait d'où lui viennent les fonds qui lui servent à payer tous les huit jours ses nombreuses recrues. Les soldats qu'il destine pour l'artillerie ont été envoyés à St. Sébastien, où ils vont s'exercer.

FRANCE.

PARIS, 16 juillet. Le prince de Joinville, de retour du voyage qu'il a fait aux Etats-Unis, est arrivé le 10 de ce mois, à Brest, où il a débarqué le lendemain. On assure que le jeune prince est attendu ici aujourd'hui ou demain.

La Gazette d'Augsbourg publie les deux lettres ci-après, concernant M. Laity; l'une est du prince Louis-Napoléon, l'autre de M. le colonel Parquin:

Arenenberg, le 2 juillet 1838.

« Mon cher Laity, vous allez donc paraître devant la cour des pairs, parce que vous avez eu le généreux dévouement de reproduire les détails de mon entreprise, de justifier mes intentions et de repousser les accusations d'ont j'ai été l'objet. Je ne comprends pas l'importance que met le gouvernement à empêcher la publication de cette brochure. Vous savez qu'en vous autorisant à la publier, mon seul but a été de repousser les lâches calomnies dont les organes du ministère m'ont accablé pendant les cinq mois que je suis resté en prison ou sur mer. Il y allait de mon honneur et de celui de mes amis de prouver que ce n'était pas une folle exaltation qui m'avait amené à Strasbourg en 1836.

« On dit que votre brochure est une nouvelle conspiration, tandis qu'au contraire elle me justifie du reproche d'avoir jamais conspiré, et qu'il y est dit, dans les premières pages, que nous avons attendu près de deux ans pour publier les détails qui me concernent, afin que les esprits fussent plus calmes et qu'on pût juger sans haine et sans prévention. Si, comme j'aime à le croire, un esprit de justice anime la cour des pairs, si elle est indépendante du pouvoir exécutif, comme le veut la constitution, il n'y a pas possibilité qu'on vous condamne, car je ne saurais trop le répéter, votre brochure n'est pas un nouvel appel à la révolte, mais l'explication simple et vraie d'un fait qui avait été défigurés.

« Je n'ai d'autre appui dans le monde que l'opinion publique, d'autre soutien que l'estime de mes concitoyens: s'il est impossible à mes amis et à moi de me défendre contre d'injustes calomnies, je trouverais que mon sort est le plus cruel de tous. Vous connaissez assez mon amitié pour vous, pour comprendre combien je suis peiné de l'idée que vous pourriez être victime de votre dévouement; mais je sais aussi, qu'avec votre noble caractère vous souffrez avec résignation pour une cause populaire. On vous demandera, comme le font déjà certains journaux, où est le parti Napoléonien? Répondez: le parti n'est nulle part, et la cause partout.

« Le parti n'est nulle part, parce que mes amis ne sont pas enrégimentés.

Il faut qu'il paie la dépense.

Les maisons de Lisbonne, surtout dans la partie de la ville qui, après le tremblement de terre, fut rebâtie sous le ministère de Pombal, sont grandes et massives; elles ont de quatre à six étages et sont percées d'un grand nombre de fenêtres, toutes garnies de magnifiques balcons. Dans les balustrades en fer, souvent travaillées avec beaucoup d'art, qui entourent ces balcons, s'enlacent des fleurs, des arbrisseaux, des plantes grimpances qui pendent en festons. Il est rare qu'on n'aperçoive pas quelque singe se jouant à l'ombre de ces berceaux ou gambadant sur les balustrades, parmi les perroquets et les oiseaux du Brésil qu'on voit, surtout le matin, en grand nombre à l'extérieur des fenêtres, les uns enfermés dans des cages, les autres perchés sur des bâtons. On se ferait difficilement une idée du vacarme produit par les cris et le caquetage de ces oiseaux; il est quelquefois si étourdissant qu'il couvre la voix des crieurs dans les rues.

Les fenêtres des maisons, même dans la partie moderne de la ville, sont garnies de vitraux taillés à petits compartimens et unis entr'eux par de petites bandes de plomb, ainsi que dans nos églises gothiques. Ce mode de vitrage donne aux maisons un air d'antiquité qui peut plaire, mais il contribue à les rendre tristes à l'extérieur et sombres au-dedans.

Les mendiants pullulent à Lisbonne; il y en a de toutes les nations, de toutes les couleurs et de tous les âges, en tel nombre qu'on ne peut faire un pas sans en rencontrer. C'est un spectacle bien triste et bien repoussant que cette multitude affamée, déguenillée, qui chante, qui se lamente, qui psalmodie, qui tend les bras pour exciter votre compassion. Dans aucune autre ville cette misérable partie de la population ne montre autant d'effronterie et de hardiesse qu'ici. Quand ces êtres dégoûtans, que rongent les ulcères, la vermine et la paresse surtout, espèrent en la libéralité de quelque homme charitable, ils s'abattent autour de lui comme une nuée de corbeaux, ils l'entourent, le pressent, dès qu'il sort, le suivent opiniâtrement partout où il va, s'attachent à lui comme à une proie. Pour émuouvoir sa sensibilité, ou lui en imposer, ils emploient depuis la plus humble prière jusqu'à l'injure et la menace; ils se précipitent pour lui fer-

FEUILLETON.

LISBONNE. (Suite et fin).

La plupart des capitales de l'Europe, chaque classe de la société se concentrent dans un quartier particulier: le faubourg St-Germain à Paris et le Westend à Londres sont habités presque exclusivement par l'aristocratie nobiliaire, tandis que la Chaussée-d'Antin et la Cité de Londres comprennent les maisons du haut commerce et de la finance. Dans ces deux villes, l'immense famille des artisans s'est rassemblée sur d'autres points, dont elle forme presque entièrement la population. A Lisbonne, il en est autrement; les palais et les hôtels des grands seigneurs sont dispersés dans toutes les parties de la ville; on en trouve au centre, aux extrémités, sur les collines, dans les vallées, de telle sorte que si l'on veut faire visite le même jour à plusieurs personnages d'un haut rang, on n'a pas assez de temps pour aller de chez l'un chez l'autre; encore ces trajets, qui sont autant de petits voyages, ne s'effectuent-ils pas toujours sans quelques dangers, ou tout au moins sans courir le risque de fort désagréables aventures. Tout concourt ici pour y donner lieu: le caractère des habitans, la disposition du sol et des rues, qui tantôt s'élèvent raboteuses et rapides, et tantôt s'abaissent par une pente tellement inclinée que l'attelage parvient à peine à retenir la voiture. Notons, en passant, que ces attelages sont presque toujours fort mauvais. Si, comme cela arrive souvent dans la course, il refuse d'avancer, le cocher, sans s'enquérir le moins du monde si cela contrarie les intérêts ou le bon plaisir de celui qu'il conduit, descend de son siège, prend une barre de fer dont il est toujours muni, s'en sert pour appuyer le timon de sa voiture, dételle ses mules et leur donne à manger; d'autres fois, en passant devant la boutique d'un forgeron, il se rappelle tout à coup que sa voiture a besoin de réparations ou qu'une de ses mules est déterrée, il s'arrête, fait ferrer l'animal ou réparer son équipement. Quand tout est fini, si le seigneur ou l'infortuné bourgeois qu'il de-

mentés ; mais la cause a des partisans par tout ; depuis l'atelier de l'ouvrier jusque dans les conseils du roi ; depuis la caserne du soldat jusqu'au palais du maréchal de France ; républicains, juste milieu, légitimistes, tous ceux qui veulent un gouvernement fort, une liberté réelle, une attitude nationale imposante ; tous ceux-là, dis-je, sont Napoléonistes, qu'ils s'en rendent compte ou non ; car le système impérial n'est pas l'imitation bâtarde des constitutions anglaises ou américaines, mais bien la formule gouvernementale des principes de la révolution, c'est la hiérarchie dans la démocratie, loyauté dans la loi, la récompense pour le mérite ; c'est enfin un colosse pyramidal à base large et à tête haute.

» Dites qu'en vous autorisant à cette publication, mon but n'a pas été de troubler maintenant la tranquillité de la France, ni de remuer des passions mal éteintes, mais de me montrer à mes concitoyens tel que je suis et non tel que la haine m'a dépeint.

» Mais si un jour les partis renversaient le pouvoir actuel (l'exemple des cinquante dernières années nous permet cette supposition), et si, habitués qu'ils le sont, depuis vingt-trois ans, à mépriser l'autorité, ils savaient toutes les bases de l'édifice social, alors peut-être le nom de Napoléon serait-il un ancre de salut pour tout ce qu'il y a de généreux et de vraiment patriote en France. C'est pour ce motif que je tiens, comme vous le savez, à ce que l'honneur de l'aigle du 3^e octobre reste intact malgré sa défaite, et qu'on ne prenne pas le neveu de l'empereur pour un aventurier ordinaire.

» On vous demandera sans doute où vous puisez toutes les assertions que vous avancez ? Vous pouvez dire que vous les tenez de moi, et que je certifie sur l'honneur qu'elles m'ont été garanties par des hommes dignes de foi. Adieu, mon cher Laity ; j'espérerais encore dans la justice, si l'intérêt du moment n'était pas la seule morale des partis. Recevez l'assurance de ma sincère amitié. »

NAPOLÉON-LOUIS.

Arenenberg, 4 juillet.

« Je proteste, au nom de Napoléon, de la manière la plus formelle, contre la supposition que la brochure de M. Laity a été publiée dans l'intention d'exciter à la révolte en France. Le prince a autorisé la publication de cet écrit, parce qu'un homme d'honneur ne saurait souffrir que des calomnies intéressées égarassent l'opinion publique.

» Depuis l'affaire de Strasbourg, on a toujours répété qu'il y avait eu, de la part du prince, folie dans la pensée, ineptie dans l'exécution, faiblesse lors de sa mise en liberté, engagement avec le gouvernement avant son départ pour l'Amérique. Devait-il souffrir tout cela sans permettre qu'on y répondit. Non, le blâme on le supporte, parce que c'est là la loi ordinaire des vaincus ; mais la fausseté historique, on la repousse, car il suffit pour cela de faire connaître les faits.

» Les pièces les plus importantes de la brochure Laity (les proclamations) ont été publiées par le gouvernement lui-même ; en quoi donc consiste son attentat ? Nous ne pouvons croire qu'on accuse un homme de reproduire les articles des journaux du gouvernement : nous ne pouvons croire que la morale soit bannie de la politique, et que la conscience ne soit pour rien dans la décision des juges. »

Ch. PARQUIN, officier de la légion d'honneur.

— Bourse du 16 juillet. — Cinq pour cent, 111. 50. — Trois pour cent, 80. 95. — Banque, 2600. — Quatre canaux, 1250. — Ducats, 99. — Rente active d'Espagne, 28 1/2.

NOUVELLES DIVERSES.

AMÉRIQUE.

Le dictateur du Paraguay, le célèbre docteur Francia, est mort, et avec lui finit le gouvernement le plus étrange dont l'histoire fasse mention. Ses adhérents les plus serviles, craignant la vengeance des habitants de l'Ascension, ont quitté le pays et se sont réfugiés à Montevideo. Cet homme étrange a conservé sa singularité jusqu'à sa mort. On dit qu'il a laissé plusieurs manuscrits, entre autres un essai sur le caractère et la simplicité des Américains espagnols, et sur les moyens qu'un gouvernant doit employer pour se rendre nécessaire chez eux.

BERLIN, 5 juillet.

L'empereur de Russie est attendu de nouveau dans cette ville, vers le

mer le chemin, ils le tirent par ses habits, ou même lui saisissent le bras, de telle sorte que souvent il est obligé d'employer tout ce qu'il peut avoir d'énergie et de vigueur pour se soustraire à leur poursuite acharnée.

Voilà les principaux traits de Lisbonne. Elle ressemble à toutes les villes de la péninsule espagnole ; seulement les traits sont ici plus fortement prononcés. Lisbonne, avec ses barqueiros, ses rues malpropres, ses mulets, ses ânes, ses chiens et ses mendians, est le tableau un peu chargé de tant de grandes villes du midi. Toutefois, de notables changements s'y sont opérés : les rues ont cessé d'être obstruées par les immondices, les chiens ont diminué de nombre. Avant la dernière révolution, la voie publique était encombrée de moines de tous les ordres et de toutes les couleurs. Maintenant que les couvens où ils passaient leur vie sont vides, on n'en rencontre plus dans les rues.

Il est peu de villes qui, sous le rapport des constructions, présentent des contrastes plus frappans que Lisbonne. Dans la partie ancienne, qui a échappé au désastre de 1755, les rues sont étroites, tortueuses, sombres et d'une malpropreté dégoûtante ; dans la partie moderne, qui s'étend et s'agrandit tous les jours, elles sont larges, longues et parfaitement droites ; des trottoirs règnent des deux côtés, et des passages communiquent de l'une à l'autre. Cette partie de la ville s'appelle le *Méjo*, dont les maisons offrent un aspect généralement agréable ; elles ont de trois à cinq étages ; beaucoup ont des jardins sur les derrières, et les rues qu'elles bordent sont entretenues dans un état convenable de propreté, au moins depuis quelques années.

Bien qu'on puisse dire que Lisbonne, à l'exception de son fameux aqueduc, ne possède pas une seule construction qui puisse être citée comme un monument d'architecture, il n'est pas moins vrai qu'au premier aspect beaucoup de ses édifices, tant par leur ensemble que par leurs ornemens, plaisent singulièrement à l'œil, quelques-uns même offrent des parties qui sont vraiment belles. De ce nombre sont toutes les églises rebâties depuis le tremblement de terre. Elles sont construites en pierre de taille polie et sculptée avec art. De nombreux ornemens en marbres étrangers ajoutent à leur richesse. Les églises et les chapelles de Lisbonne sont au nombre de 240 : le plus vaste de ces édifices est l'église cathédrale ou patriarcale de *Santa Senhora Maria*, que l'on désigne plus communément sous le nom de *Sé*, abréviation du mot *Senhora*. Du reste, cette cathédrale n'offre, sous le rapport de l'architecture, rien de bien remarquable, et malgré sa grandeur, elle est plutôt triste qu'imposante. Dans l'église de Roia, on remarque la magnifique chapelle de St-Jean-Baptiste. Elle fut faite à Rome par ordre du roi Jean V, et transportée par pièces à Lisbonne sur des vaisseaux, sur l'ordre de ce prince, qui en fit don aux Jésuites.

15, revenant de Saint-Petersbourg et de Varsovie, et se rendant en Silésie où il laissera les deux grandes-duchesses Marie et Olga auprès de l'impératrice, à Furtenstein. S. M. I. restera quelques jours au sein de sa famille, et se rendra ensuite à Tœplitz, afin d'assister au congrès. On assure qu'on s'occupera de la question hollando-belge, et que l'on exigera probablement la mise à exécution du traité des 24 articles. Il est certain que, du côté de la Confédération germanique, on ne doit point attendre l'abandon du Luxembourg. Cependant le patriotisme belge a aussi le temps de réfléchir, et l'on affirme ici que le cabinet français agit non-seulement en commun avec les autres puissances signataires de la conférence de Londres, mais encore qu'il se chargera, à la rigueur, de l'exécution des résolutions qui sont absolument nécessaires pour la pacification entière de l'Europe.

— Les bruits sinistres de la réapparition du choléra ne se sont point confirmés, quoique plusieurs cas analogues aient donné lieu à cette nouvelle. Au reste, le choléra n'existe nulle part en Allemagne.

HANOVRE.

Les affaires de ce pays se sont ranimées par la nouvelle direction qu'elles ont prise : on discute maintenant assez vivement la question pour et contre. On croit que la diète germanique ne pourra plus se dispenser d'intervenir dans cette affaire, pour prévenir une complication qui augmente chaque jour.

ITALIE.

S'il faut en croire des lettres de Messine, le gouvernement napolitain aurait permis de construire dans cette ville une chapelle protestante, qui sera la première qui ait jamais existé en Sicile. L'ambassadeur prussien à la cour de Naples a obtenu cette permission en faveur des Allemands en général et des sujets prussiens qui sont établis à Messine, et qui étaient dans la nécessité de faire baptiser leurs enfans par des ecclésiastiques catholiques, ou de les envoyer à Naples pour y recevoir le baptême dans la chapelle de l'ambassadeur de Prusse.

SUISSE.

DIÈTE FÉDÉRALE.

Séance du 14 juillet.

Vallais, comme nous l'avons dit, a déclaré que ses instructions lui permettent de se prononcer sur les affaires de Schwytz. En conséquence, il a voté contre l'admission de la députation de Schwytz en diète et pour la convocation d'une nouvelle landsgemeind.

L'assemblée s'occupe ensuite de divers articles de la circulaire instructionnelle.

Etat-major général. Nominations. — *Argovie* demande qu'en opposition aux conclusions du Vorort, on procède au remplacement des officiers supérieurs qui, l'année dernière, n'ont pas accepté leur nomination. Cette proposition, appuyée par Genève, est rejetée. A cette occasion, *Berne* se plaint du petit nombre de places accordées aux officiers de son canton dans l'état-major général.

Commission d'inspection militaire fédérale. — M. *Herzog* est réélu à une majorité de 17 voix. Les deux autres places vacantes dans la commission sont remplies par l'élection de MM. *Schumacher-Uttenberg* et *Rilliet-Constant*.

M. *Letten*, secrétaire fédéral de la guerre, est réélu à l'unanimité.

Révision de l'échelle fédérale des contingens de troupes. — La diète, appelée à se prononcer sur les tableaux de population des Etats de Berne et des Grisons, en renvoie l'examen à une commission de trois membres nommée par le président. — Le projet d'arrêté sur l'échelle fédérale est adopté, sous réserve des modifications à introduire par suite de l'adoption de la base de trois hommes sur 100 âmes de population. — *Vaud* persiste à réclamer le maintien de la proportion de quatre pour 100. — Un amendement de *Neuchâtel*, qui voudrait astreindre au service militaire cantonal la population flottante, est rejeté.

Révision de l'échelle des contingens d'argent. — Berne, Grisons, Tessin, Genève, Vaud, Unterwald le Haut, Neuchâtel, Bâle-ville, annoncent la ratification qu'ils n'avaient pas encore donnée à la résolution prise l'année dernière ; mais, en échange, elle a été refusée par Soleure, Lucerne, Zug, St. Gall, Argovie, Thurgovie, Appenzell (R. Ext.).

tée avec art. De nombreux ornemens en marbres étrangers ajoutent à leur richesse. Les églises et les chapelles de Lisbonne sont au nombre de 240 : le plus vaste de ces édifices est l'église cathédrale ou patriarcale de *Santa Senhora Maria*, que l'on désigne plus communément sous le nom de *Sé*, abréviation du mot *Senhora*. Du reste, cette cathédrale n'offre, sous le rapport de l'architecture, rien de bien remarquable, et malgré sa grandeur, elle est plutôt triste qu'imposante. Dans l'église de Roia, on remarque la magnifique chapelle de St-Jean-Baptiste. Elle fut faite à Rome par ordre du roi Jean V, et transportée par pièces à Lisbonne sur des vaisseaux, sur l'ordre de ce prince, qui en fit don aux Jésuites.

L'église du couvent du Cœur-de-Jésus est le plus grand et le plus riche édifice qui ait été élevé à Lisbonne depuis la catastrophe de 1755. Elle est couronnée d'un dôme en marbre blanc, dont l'exécution est de la plus grande hardiesse. Ce dôme sert de mausolée à la fondatrice de l'église, la reine Marie I^{re}, qui bâtit aussi le palais d'Ajuda. Les couvens sont en très grand nombre à Lisbonne : ce sont pour la plupart des établissemens spacieux et d'une belle architecture. Aujourd'hui qu'il n'y a plus de moines, ils restent inoccupés ou servent aux besoins de l'état. Je ne parlerai que de deux, du cloître des *Necessidades* et de celui de *San-Bento* : le premier est devenu une des résidences royales ; c'est dans le second que les cortès tiennent leurs séances. Entre tous les édifices publics, le plus beau est sans contredit l'aqueduc d'Alcantara, désigné par le peuple de la ville sous le nom d'*Agoas Livres*. C'est vraiment un des plus magnifiques ouvrages de l'Europe moderne, et on peut hardiment le comparer à tout ce que l'antiquité a produit de merveilleux dans l'architecture. Il se compose d'un grand nombre d'arcades d'une hauteur et d'une largeur gigantesques. Ces arcades partent de la montagne, s'avancent dans l'intérieur de Lisbonne ; enjambent par dessus les rues, les maisons particulières et les églises, et vont déposer leurs eaux auprès de la place du *Rato*, dans une haute et massive construction quadrangulaire qui sert de réservoir général : de là ces eaux se répandent dans les divers quartiers de la ville.

L'arrêté a ainsi obtenu une majorité définitive de 15 1/2 états : Zurich, Berne, Uri, Schwytz, Unterwald, Glaris, Fribourg, Bâle, Schaffouse, Grisons, Tessin, Vallais, Neuchatel, Genève, Vaud, Appenzell (R. I.).

Concordat à former au sujet des conditions à mettre aux mariages d'individus appartenant à des cantons différens. — Aucun des trois projets élaborés l'année dernière par une commission, n'obtient de majorité. L'affaire tombe ainsi au recès.

Séance du 16 juillet.

A l'ouverture de la séance, M. le président annonce qu'il résulte des nouvelles arrivées ce matin de Schwytz, que l'interprétation de l'arrêté du 13 juillet, suscite d'assez vifs dissentimens dans la Marche. Un parti se plaint de l'absence d'une disposition repressive de la corruption et des rixes, tandis que l'autre prétend que c'est au conseil cantonal actuel à convoquer la landsgemeind.

Cet état de choses a engagé la diète à procéder de suite à l'élection des représentans fédéraux dans le canton de Schwytz. Leur nombre est fixé à cinq. Ce sont MM. Hess, de Zurich; Nagel, d'Appenzell; Schmid, d'Uri; Næff, de St. Gall; Kern, de Thurgovie. Tous sont membres de la diète, à l'exception de M. Næff.

Par un second scrutin, l'assemblée compose ainsi l'état-major judiciaire :

- Auditeur-général, avec le grade de colonel, M. le D^r Keller, de Zurich.
- Grand juge, idem. id. M. le D^r C. Pfyffer, de Lucerne.
- 1^{er} juge de cassation, idem. id. M. l'avocat Jayet, d'Yverdon.
- 2^e Dit. idem. id. M. D^r Kern, de Thurgovie.
- 1^{er} juge avec le rang de lieutenant-col., M. Lutzelschwab, d'Argovie.
- 2^e Dit. id. M. le D^r Barman, du Vallais.

L'ordre du jour appelle ensuite les articles suivans de la circulaire instructionnelle.

Fonds de guerre fédéraux. — Le conseil d'administration propose : 1^o D'augmenter le traitement de l'administrateur d'une somme qui lui permette d'avoir un commis ; 2^o d'obliger les Etats frontières à présenter, avec l'état des recettes, un tableau détaillé des marchandises et du montant des droits qu'elles ont acquittés. — Ces propositions sont prises ad instruendum. — Le 22^e compte de l'administration des fonds de guerre est ratifié par la diète, à l'unanimité.

On se rappelle que l'année dernière un projet d'arrêté fut soumis à la diète pour obliger les Etats de Schaffouse et de Thurgovie à rembourser à la caisse militaire fédérale la différence qui existe entre le produit des droits d'entrée perçus par eux au taux monétaire d'Allemagne et le taux Suisse tel qu'il aurait dû être perçu. Cet arrêté, qui n'avait obtenu que dix voix, a reçu aujourd'hui force légale pour l'adhésion de quatre autres cantons, ce qui porte la majorité à 14.

Vingt-un états ont ratifié l'arrêté de la diète qui décide que tout l'argent comptant des fonds de guerre sera placé à intérêt, à l'exception de 100,000 fr. qui doivent toujours se trouver dans la caisse. Le seul état qui persiste à le repousser est Genève.

Affaires du canton de Bâle. — L'affaire du Kammergut et de la forêt de Hart, en litige entre Bâle-ville et Bâle-campagne, n'a pu être encore terminée. Il résulte des déclarations de MM. Bourckard et Hug que ce retard doit être attribué aux arbitres appelés à prononcer.

Concordat sur l'extradition des déserteurs des troupes soldées des cantons. — Tessin et Neuchatel qui avaient demandé à sortir de ce concordat, à l'exemple des Etats de Zurich, Berne, Soleure, Grisons, Argovie et Bâle-campagne, obtiennent l'adhésion de la majorité des Etats concordataires.

Interprétation du concordat relatif à la remise réciproque des individus coupables de délits de police. — Aucune des interprétations proposées successivement par Neuchatel, Berné, St. Gall, Grisons, n'obtient de majorité. La proposition de Lucerne de sortir cette affaire du recès reste également en minorité.

Séance du 17 juillet.

M. le président communique à l'assemblée. 1^o Une lettre du gouvernement de Schwytz en date du 12 juillet, dans laquelle on signale des désordres qui auraient été commis par les Klauenmänner dans le district de Kussnacht. Pour ne pas s'exposer au reproche de violer le *statu quo*, le gouvernement déclare qu'il ne prendra aucune mesure et il prie la diète d'intervenir elle-même, dans l'intérêt de l'ordre.

2^o Une seconde lettre en date du 15 juillet (et signée également Ab-Yberg) ayant pour but de signaler de nouveaux désordres commis dans le même district, et provoquer une prompte intervention.

3^o Une lettre d'Einsiedlen en date du 16 juillet, annonçant à la diète, les scènes sanglantes qui ont eu lieu à Lachen, la veille; scènes où un homme a perdu la vie et quelques autres ont été grièvement blessés. Il résulte de cette pièce que c'est à la suite d'un discours de Schmid de Lachen, que la lutte a commencé et que les Hornmänner ont été les provocateurs.

4^o Une lettre de Kussnacht, en date du 17; les signataires, au nom de la commission militaire de ce district, déclarent que la vue des dangers qui les menacent et de l'attitude hostile des Hornmänner, ils se sont mis en mesure d'appeler les deux contingens sous les armes, d'établir des postes militaires et de préparer l'organisation de la landsturm. Ils ne veulent pas, ajoutent-ils, se trouver au dépourvu, comme en 1833, et devenir une seconde fois victimes de leur confiance.

Le président annonce ensuite qu'à la réception de ces nouvelles, il a convoqué le Vorort et les représentans fédéraux et que, dans cette réunion, il a été décidé que MM. Hess et Nagel partiraient sur-le-champ pour la Marche, afin de prévenir le développement des troubles, et rétablir l'ordre. Il n'est pas arrivé de nouvelles dépêches depuis hier, ce qui fait présumer que les désordres n'ont pas recommencé. Au reste, c'est aujourd'hui jour de marché à Lachen et la foule qui se rencontrera dans ce

bourg ferait craindre de nouvelles collisions, si les représentans n'étaient là pour intervenir. — M. le président ajoute qu'une proclamation au peuple de Schwytz a été rédigée et adoptée par le Vorort et les représentans fédéraux, pour être publiée dans le canton avant la landsgemeind du 22 juillet.

Dans la discussion que soulève cette communication, la plupart des députés s'accordent à reconnaître la sagesse des mesures prises par le vorort et la nécessité d'intervenir énergiquement. Un second point sur lequel ils sont également unanimes, c'est l'impérieux devoir pour la diète de faire respecter ses décisions. Vaud, Fribourg et Thurgovie s'expriment à cet égard avec une grande énergie.

D'accord sur la gravité du mal, les députations se divisent sur la nature des remèdes à y appliquer. Berne, Glaris, Soleure, Argovie, Valais et Genève ne veulent rien précipiter. Confians dans la sagesse du vorort et dans la fermeté des représentans fédéraux, ils désirent qu'on leur laisse quelque latitude, et que s'il faut recourir à des mesures énergiques, la diète ne le fasse que lorsqu'elle sera parfaitement éclairée. Fribourg et Grisons se montrent plus belliqueux. M. de Maillardoz demande qu'à l'instant même des représentans fédéraux soient envoyés à Kussnacht, pour ordonner aux perturbateurs du repos public de déposer les armes et de ne plus correspondre avec la diète. Il est appuyé par Bâle-ville, Uri, et surtout par Neuchatel, qui veut qu'on sévise contre les rebelles. Selon M. Calame, les scènes sanglantes de Lachen ne présentent pas la même gravité que les dispositions militaires de Kussnacht.

Vaud débute par formuler les propositions suivantes : 1^o ordre à l'autorité de Kussnacht de déposer les armes, ou, si on ne les avait pas encore prises, défense d'armer ; 2^o rendre l'autorité qui a signé la lettre, responsable des conséquences de l'armement ; 3^o envoi immédiat à Kussnacht de deux représentans fédéraux pour signifier l'arrêté de la diète. Voilà pour le présent, ajoute le député. Quant à l'avenir, Vaud doit déclarer que puisqu'il y a en Suisse et dans le canton de Schwytz des personnes qui ne veulent pas de pacification, mais une reconstitution, il ne donnera jamais la main à un tel moyen. Lucerne, en partie d'accord avec Vaud, croit cependant que ses propositions sont incomplètes. Il ne suffit pas d'opérer le désarmement à Kussnacht, il faut l'opérer aussi dans l'ancien pays. Le député voudrait, en conséquence, que les représentans fédéraux reçussent l'ordre de se rendre à Schwytz, pour s'assurer que le désarmement a eu réellement lieu.

Votation. — 1^o Pour sommer Kussnacht de désarmer ou de s'abstenir de prendre les armes, s'il ne l'a pas encore fait : unanimité.

2^o Pour rendre les autorités responsables de l'exécution et des conséquences de l'armement : 13 1/2 états.

3^o Pour l'envoi immédiat de représentans fédéraux, chargés de l'exécution de cet arrêté : 13 1/2 états.

4^o Pour charger les représentans fédéraux de se rendre dans l'ancien pays avec la mission de s'assurer si le désarmement a réellement eu lieu : 13 états.

Les deux représentans fédéraux présens à la séance, MM. Kern et Schmidt, d'Uri, quittent la salle pour se rendre à leur destination.

L'assemblée passe aux autres objets à l'ordre du jour.

Etat de situation du personnel et du matériel de l'armée fédérale. Organisation de la landwehr. — Après la lecture du rapport inséré sous la lettre a de la circulaire instructionnelle, la plupart des états prennent la parole pour demander qu'on fasse enfin disparaître les lacunes qui existent encore tant dans le matériel que dans le personnel de l'armée fédérale. Ceux auxquels l'observation s'adresse déclarent que les objets manquans seront incessamment confectionnés. Neuchatel demande qu'il soit fait abstraction de la landwehr dans l'organisation des contingens, ou du moins qu'on limite ce corps dans les proportions indiquées dans le nouveau projet d'organisation militaire. Cette proposition est rejetée par une majorité de 12 états.

LUCERNE.

Il paraît certain que le gouvernement français va tenter de nouvelles démarches pour obtenir l'éloignement du prince Napoléon. Le duc de Montebello a reçu, dit-on, des instructions à ce sujet; on ignore s'il sera plus heureux dans cette seconde tentative que dans la première.

SAINT-GALL.

Pendant les 7 jours qu'a duré le tir fédéral, il y a eu 2357 mises aux bonnes cibles. On y a tiré 16,499 coups, et dans les cibles tournantes 132,592, c'est-à-dire, en tout 149,091 coups. Du 1^{er} au 8 juillet, 16,888 personnes ont dîné dans la grande cantine. — Le prochain tir fédéral aura lieu à Soleure.

ARGOVIE.

Un jeune crocodile s'est échappé, il y a environ un an, d'une ménagerie ambulante, dans les environs d'Entfelden, sans qu'on put découvrir ce qu'il était devenu. Depuis quelque temps on entend chaque soir partir d'un étang voisin de cette localité, des sons inaccoutumés, assez semblables au vagissement d'un enfant nouveau né, et qu'on attribue à la présence de ce dangereux amphybie. On s'étonne que l'autorité n'ait pas encore cru devoir faire des recherches à ce sujet. (Helvétie.)

BERNE.

M. Jubinal, de Paris, chargé par le ministère de l'instruction publique de recherches sur l'histoire du moyen-âge, a trouvé à la bibliothèque de Berne environ onze cents manuscrits qu'il a compulsés avec le plus grand soin, entre autres un réglemeut militaire curieux sur le maniement des armes, etc. Ces documens proviennent de l'abbaye de Fleury, en Bourgogne, du temps des guerres avec ce pays. La municipalité de Berne a fait étaler à la disposition de ce savant, au chœur de la cathédrale, des tapis et autres objets provenant de la même source. Tous sont parfaitement conservés avec les inscriptions très-lisibles. On y voit les ornemens sacerdotaux complets de la chapelle de Charles-le-Téméraire, son costume du matin, des tuniques en soie, etc. Plusieurs peintres travaillent aux dessins de ces objets précieux pour l'histoire. L'arsenal de Soleure

lui a été d'un grand secours pour les armures. Sous peu ce savant quittera Berne chargé d'un assez riche butin.

— Le 14 de ce mois un conseil de guerre a de nouveau prononcé une détention d'un an contre deux dissidens qui se refusent à satisfaire aux lois militaires par opinions religieuses.

— Deux ouvriers se sont noyés en se baignant dans l'Aar, l'un, dit-on, en voulant secourir son camarade.

NEUCHÂTEL.

Le roi, par ordre du cabinet en date du 21 juin, a commué la peine de détention subie par Frédérick Rössinger dans la forteresse de Wesel, en un bannissement perpétuel des états prussiens et des terres de la principauté, moyennant l'engagement pris par lui de ne pas s'approcher à une distance de moins de dix lieues de la frontière.

LAUSANNE, 20 juillet.

Nous recommandons à nos agriculteurs la note suivante empruntée à la France méridionale (Toulouse). « M. Despax, fabricant de produits chimiques, nous écrit pour annoncer aux propriétaires de vignes qu'il a trouvé un moyen simple et peu coûteux de se garantir des ravages produits par la pyrale. Il assure avoir expérimenté que cet insecte est extrêmement avide des feuilles de fèves de marais. Il engage, en conséquence, les propriétaires de vignes à y semer des fèves, de manière à ce qu'il s'en trouve au printemps et en automne. Cette légumineuse, dit M. Despax, protégera les raisins et sera une récolte de plus. Le papillon de la pyrale déposera ses œufs sur les tiges que l'on arrachera avec soin et que l'on fera brûler. »

— Dans une saison où les mouches, par leur abondance, sont un véritable fléau pour les hommes et pour les animaux, il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler deux moyens bien simples de se défaire de ces insectes incommodes.

L'expérience a prouvé que la composition suivante pouvait en purger promptement l'intérieur d'une maison : du poivre et du sucre réduits en poudre fine, mêlée avec du lait et exposés sur une assiette à l'avidité de ces insectes.

Quant au second moyen, son emploi principalement pour but de préserver des mouches et des taons qui les tourmentent cruellement, les chevaux et les bêtes à cornes. Pour cela il suffit de frotter ces animaux avec des feuilles de citrouille (*curcubita maxima*), soit avec le jus que l'on aura préalablement retiré de ces feuilles en les hâchant et en les soumettant ensuite à une forte pression. De l'eau dans laquelle on a fait macérer du brou de noix a, dit-on, la même propriété.

CORRESPONDANCE.

Bains de Lavey, le 13 juillet 1838.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir insérer dans votre estimable journal, les quelques lignes qui suivent et qui me sont dictées par un devoir impérieux : — la reconnaissance.

L'année dernière, ayant une maladie grave qui résistait aux talens et aux soins de médecins distingués de divers pays, j'ai retrouvé la santé et la vie aux eaux thermales de Lavey, et j'en suis parti parfaitement guéri. Cette année j'y suis venu en amateur et pour y faire ce qu'on appelle une cure de reconnaissance.

Certes, je ne suis pas le seul qui ait à me louer de l'efficacité de ces eaux, et dans l'intérêt de l'humanité, chaque personne qui, comme moi, en a ressenti les bons effets, aurait dû faire ce que je fais aujourd'hui.

Il me serait difficile d'énumérer les qualités de ces eaux, et de faire connaître les cas où elles doivent être employées; je renverrai les personnes qui liront cette lettre, à l'ouvrage scientifique, publié par M. Besancenet, médecin, à Aigle, et aux avis des médecins qui, comme lui, ont surveillé et dirigé les malades assez bien inspirés pour aller faire une cure à ces bains.

Je ne terminerai pas cette lettre sans rendre justice aux chefs soigneurs des bains de Lavey, pour les améliorations qu'ils y ont introduites, et qui, sous ce rapport, peuvent maintenant supporter la comparaison avec tous les établissements de ce genre.

De très beaux hôtels, élevés comme par enchantement, meublés avec goût, pouvant loger quelques centaines de baigneurs, où le confortable d'une excellente table et les soins les plus minutieux vous sont prodigués, sont attenants aux bains. — Pour les personnes malades et qui sont obligées de compter avec elles-mêmes, la modicité des prix est un avantage qui ne se trouve qu'aux bains de Lavey.

Agréé, etc.

Adolphe SORANO, de Besançon.

MiÈVILLE, Rédacteur.

Mémorial encyclopédique et progressif des connaissances humaines,

ou Revue mensuelle des progrès, inventions, perfectionnements de tout genre et dans tous les pays; par MM. Bailly de Merlieux et Jullien, de Paris. — 1838. — 8^e année. — Prix de l'abonnement, par an, 10 fr., à Paris, 11 fr. départemens; 12 fr. étranger. — Bureau à Paris, place du Marché-St-Honoré, n^o 24.

CONCOURS.

Dans sa séance du 3 mai dernier, la Société Vaudoise d'Utilité publique a été informée, par une lettre des exécuteurs testamentaires de M. le général DE LA HARPE, que le testament de cet illustre citoyen renferme une disposition ainsi conçue :

Je lègue dix louis à l'auteur du meilleur livre élémentaire dans lequel les écoliers pourront acquérir des idées justes des devoirs d'un citoyen Vaudois, sous le nouvel ordre de choses. La Société d'Utilité publique sera priée de prononcer.

La Société a accepté avec empressement et reconnaissance la mission que lui a donnée, en mourant, son digne fondateur; elle a décidé, en conséquence :

1^o De porter le legs sus-mentionné à la connaissance du public, et d'annoncer l'ouverture d'un concours, en exécution de la volonté du testateur;

2^o De fixer le terme de ce concours à une année, à partir du moment de la publication. Le Bureau de la Société, chargé d'exécuter ces décisions, n'a pas cru qu'il lui fût permis de donner aucun développement au programme formulé par M. de la Harpe lui-même, ni d'accompagner ses paroles d'aucun commentaire. Selon la règle établie dans la Société d'Utilité publique, les ouvrages envoyés au concours seront soumis à l'examen d'un jury, choisi dans le sein de cette Société, et c'est à ce jury qu'il appartiendra de juger de la plus ou moins exacte conformité entre les écrits présentés et les termes du testament.

Les ouvrages présentés au concours devront être remis au président de la Société Vaudoise d'Utilité publique, avant le 1^{er} août 1839. Ils seront accompagnés d'un billet cacheté, renfermant le nom de l'auteur, et portant extérieurement la même épigraphe que l'ouvrage — Lausanne, le 14 juillet 1838.

F. PIDOU, président la Société Vaudoise d'Utilité publique.

La place de maître de langues modernes étant vacante à l'école cantonale catholique de Disentis, au canton des Grisons, le conseil d'éducation désire trouver un homme capable de remplir ces fonctions. On demande de lui un enseignement raisonné des langues française et italienne à des élèves allemands, mais particulièrement une connaissance approfondie de la première et un accent pur. — Le concours n'est ouvert qu'à des candidats catholiques. — Outre le logis, le chauffage et la lumière, l'honoraire attaché à cette place, en tant qu'un seul remplisse les conditions voulues, est de 900 florins, valeur grisonne, soit 1590 francs de France environ. — Les aspirans sont invités à s'adresser directement au soussigné, en lui faisant parvenir leurs témoignages de mœurs, de capacité et de pratique d'enseignement; suivant les cas, on décidera, s'il y a lieu ou non à un examen. Coire, aux Grisons, le 3 juillet 1838. Le président du conseil catholique d'éducation, Alois LATOUR.

Dans une cure de la campagne, au bord du lac, un pasteur qui s'occupe soigneusement de l'éducation de son fils aîné, âgé d'environ dix ans, désirerait lui donner un camarade dont les dispositions et les circonstances fussent à peu près semblables, afin que, jouissant des mêmes leçons, des mêmes soins et de la même surveillance paternelle et maternelle, cette communauté d'existence fût également douce et profitable à l'un et à l'autre. Une personne dont la tendresse, d'accord avec sa position, tiendrait à suivre ses enfans, en trouverait ici la facilité. — Pour gagner la société d'un jeune homme docile, intelligent, robuste, qui ne serait pas trop en retard des connaissances de son âge, ni gâté d'aucune manière, l'on se prêterait à tous les arrangements désirables. Ici, la langue allemande, purement écrite et parlée, s'enseigne essentiellement par la traduction des meilleurs auteurs et par la conversation, ainsi que les langues française et latine; et, aux autres études ordinaires peuvent se joindre le grec, le dessin, le chant, les exercices gymnastiques, et la musique instrumentale, cette dernière à part. S'adresser à Mr. A. L. G. R., poste restante, à Lausanne.

Dans une maison de commerce en épicerie, on demande un jeune homme pour apprenti. — On demande pour teneur de livres une personne bien recommandée et ayant l'habitude des écritures de commerce. S'adresser à MM. Ph. Genton et C^e, à Vevey.

On demande un associé ayant les qualités nécessaires pour aider à l'exploitation d'une usine, située dans ce canton. S'adresser, franco, à M. Ch. Wullyamoz, agent de commerce, à Lausanne.

Monsieur Jacques, de Ste. Croix, ci-devant régent à Bassins, actuellement sans domicile connu, est invité, au nom de la commission des écoles de la commune de Bassins, de vouloir bien venir, dans le plus bref délai, faire délivrance de la maison d'école, des clefs, des meubles, des livres et autres objets qui lui ont été confiés. Or, si pour le moment la commission ne se prévoyait pas de ce que M. le régent a tout abandonné avant le terme fixé pour sa sortie, procédé fort peu convenable, c'est qu'elle pense qu'il s'empressera de réparer ce petit coup de tête, et à défaut par M. Jacques de venir s'exécuter avant le vingt courant, elle se verra forcée d'agir juridiquement, le rendant responsable de toutes les suites de sa manière de faire. — Bassins, ce 10 juillet 1838.

Au nom de la commission des écoles, VELAN, ancien syndic. Mlle. Elize Berger, de Genève, prévient que la filature de coton qu'elle possède à Versoix, au bord du lac et à une lieue de la ville, sera vendue publiquement au plus offrant et dernier enchérisseur, le samedi 4 août prochain. Dans cette vente est compris tout le mobilier, les métiers et mécaniques. Cet établissement est sur un canal soit cours d'eau permanent et intarissable; il se compose de 2 bâtimeux, l'un pour la filature, composé d'un rez-de-chaussée pour bureaux et magasins, plus trois étages chacun d'une grande salle, garnis de 3 métiers en gros, 6 métiers en fin, cardes, dévidoirs, etc. etc.; le tout mù par une grande roue; l'autre bâtiment, destiné pour la teinture, fourni de ses cuves pour bleu, chaudières, etc.; ainsi qu'un logement pour une famille; plus, hangar, cour et jardin. Cette fabrique étant en bon état est prête à cheminer. Elle est située sur une route qui conduit dans l'intérieur de la Suisse, à portée de la France, de la Savoie et de l'Italie. L'expérience a prouvé que les produits de cette filature peuvent se consommer dans Genève et dans les cantons voisins, et qu'étant bien dirigée on peut facilement lui donner de l'extension; la navigation prochaine du Rhône assurera des avantages certains pour recevoir la matière première venant de Marseille; déjà une papeterie importante s'est créée sur la partie supérieure du canal, ses gérans ayant apprécié les ressources présentes et futures de cette belle position. S'adresser, pour des renseignemens ultérieurs, à MM. Ph. Machard et Jaquet-Chappuis, négocians, à Genève.

Une famille désirant se rendre le séjour de sa campagne plus agréable, offrirait de prendre en pension quelques personnes de bonne maison qui attacheraient du prix à une belle vue, à un beau local et à proximité de deux jolies petites villes. S'adresser à Perroy, à Mad. Bégué, au Prieuré.

MM. les membres de la société des Militaires réunis de Morges sont prévenus que le tirage annuel de cette société a été renvoyé au samedi 11 août prochain, à cause du tir cantonal d'Yverdon. L'assemblée générale aura lieu le dit jour, à la maison-de-ville, à six heures et demie du matin. Morges le 14 juillet 1838.

SOLIER-DAPPLÉ, secrétaire.

Hôtel de la ville de Londres, sur la place du Marché, à Vevey.

E. Delajoux, propriétaire du dit hôtel, prévient MM. les voyageurs qu'il vient de l'agrandir et de le réparer à neuf; sa position avantageuse, la vue étendue du lac et des Alpes dont il jouit, sa proximité de l'embarcation des bateaux à vapeur, lui font espérer qu'avec un zèle soutenu pour un prompt et bon service, MM. les voyageurs voudront bien l'honorer de leur confiance. On y trouve les gazettes anglaise et française.

On offre à remettre à Vevey, pour cause de départ, un magasin d'épicerie et de mercerie, situé dans une des rues les plus passagères de la ville. S'adresser, à cet effet, aux sœurs Nerdinger à Vevey.

A Genève, à remettre une petite auberge avec son mobilier; on donnerait des facilités au reprenant. S'adresser à M. Chabanel, rue Rousseau.

A louer, près le village de Trelex, une scierie à eau. S'adresser chez le propriétaire, aux Pralies, rière Duiller, ou chez MM. Jaq. Veret et C^e, à Nyon.

Le mercredi 25 juillet courant 1838, et jours suivans, il y aura, à l'hôtel des Trois-Suisses, à Lausanne, un écan consistant en batterie de cuisine, terre de pipe, terraille commune, plusieurs tables à manger et autres, chaises, tabourets, glaces et miroirs, tableaux, bois de lit, canapé, six plians neufs, duvets, traversins, matelas, couvertures, linge de lit et de table, argenterie, quantité de services ordinaires neufs, et plusieurs autres choses trop longues à détailler; le tout pour comptant.

Au Devent, près Orbe, canton de Vaud en Suisse, à vendre des béliers mérinos superflns, race de Naz. Le troupeau du Devent, extrait des bergeries de Naz, en 1836, est remarquable par l'extrême finesse de ses laines, et par les soins apportés à conserver la pureté de sa race.